

# RÉPONSES DES PRINCIPALES FORMATIONS POLITIQUES AUX 23 PRIORITÉS ENVIRONNEMENTALES D'UNE COALITION DE GROUPES ENVIRONNEMENTAUX ET CITOYENS

---



## DÉMARCHE

Au printemps 2018, 11 groupes environnementaux et citoyens\* parmi les plus influents au Québec se sont unis afin de demander aux partis politiques d'intégrer 23 propositions jugées essentielles en matière d'environnement, de transport et d'aménagement pour le Québec et ont demandé à tous les partis politiques présents à l'Assemblée nationale d'inscrire ces propositions à leur plateforme électorale.

Ces propositions ont été transmises le 13 avril aux 4 formations politiques, soit la Coalition Avenir Québec (CAQ), le Parti libéral du Québec (PLQ), le Parti Québécois (PQ), et Québec solidaire (QS) pour connaître leurs engagements en la matière.

Le formulaire qui a été transmis demandait aux formations politiques si elles s'engageaient par « Oui », « Non », ou « En partie » à inclure les propositions à leur plateforme électorale. Le collectif leur a également offert la possibilité d'indiquer jusqu'à 2 engagements environnementaux supplémentaires, qui ne figuraient pas dans les 23 propositions soumises par les 11 organisations.

Dans un souci de rigueur et de cohérence, les groupes ont analysé les réponses pour valider la cohésion entre les « Oui, Non, En partie » fournies et les explications détaillées.

Il est à noter que la CAQ ne s'est pas conformée au cadre soumis pour l'exercice et n'a pas rempli les cases (« Oui, Non, ou En partie »), tel que demandé. Dans l'objectif de faciliter la vue d'ensemble et la compréhension du lecteur, nous avons ainsi dû passer en revue les réponses fournies par cette formation.

## PRÉSENTATION DES DONNÉES

Le tableau ci-dessous présente les réponses après révision par le collectif. En cas de divergence avec les réponses fournies par les partis, la réponse originale est indiquée dans le coin supérieur gauche.

Le lecteur trouvera, sous le tableau-synthèse, les explications intégrales et textuelles fournies par les 4 formations en date du 5 septembre 2018.

---

\* NOTE: Le collectif est formé d'Équiterre, la Fondation David Suzuki, Greenpeace, Nature Québec, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ), SNAP Québec, Trajectoire Québec, Vélo Québec, Vivre en Ville et WWF-Canada

**Légende:**  Oui  Non  En partie  N'a pas répondu à la question

Au centre des cases, les réponses révisées par le collectif. En cas de divergence avec les réponses fournies par les partis, la réponse originale est indiquée dans le coin supérieur gauche.



## Propositions

CAQ

PLQ

PQ

QS

### Climat

1. Interdire sur le territoire québécois la construction ou l'agrandissement de toute infrastructure visant à augmenter l'exploration, la production, le transport, la distribution ou la consommation d'une énergie fossile comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel.			 	
2. Éliminer les subventions aux combustibles fossiles.				
3. Réviser la réglementation pour atteindre des normes énergétiques se rapprochant de bâtiments à consommation énergétique nette zéro et permettant l'installation facile de bornes de recharge pour véhicules électriques dans tous les nouveaux bâtiments construits au Québec dès 2025.				
4. Mesurer l'empreinte carbone du gouvernement et de ses instances (ministères, agences, sociétés d'État, organismes gouvernementaux et paragouvernementaux) et s'engager, par exemplarité, à la réduire d'au moins de 37,5 % d'ici 2030.				
5. Mettre en œuvre une politique nationale de gestion des eaux pluviales et établir des plans de prévention des inondations comprenant une analyse et une cartographie des sensibilités des populations, des infrastructures et des écosystèmes face aux inondations dans le contexte d'adaptation aux changements climatiques.				

## Propositions

CAQ

PLQ

PQ

QS



### Transport et aménagement

6. Adopter un plan pour réduire d'au moins 50 % les émissions de GES dans le secteur des transports d'ici 2030 à partir du niveau actuel.				
7. Adopter une Politique nationale d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui assure la cohérence des actions de l'État et des municipalités et favorise l'atteinte des grands objectifs nationaux (en environnement, santé, énergie, etc.).				
8. Adopter un moratoire sur le dézonage des terres agricoles.				
9. Atteindre une part modale d'au minimum 50% en faveur des transports actifs et collectifs dans la région métropolitaine de Montréal et à Québec d'ici 2030 et fixer des objectifs ambitieux de part modale pour les modes alternatifs à l'automobile pour les autres régions du Québec.				
10. Pour les trois prochaines années, investir 100 millions de dollars par année, en partenariat avec le Fonds des infrastructures en transport du Canada, dans les infrastructures cyclables.				
11. Adopter un système de bonus-malus à coûts nuls incluant une taxe sur l'achat de nouveaux véhicules énergivores dont les revenus permettraient d'offrir des incitatifs à l'achat de véhicules zéro émission.				
12. Modifier le « Règlement d'application de la loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants » afin que d'ici 2025, 50 % des véhicules neufs vendus sur le territoire québécois soient électriques.		 		

## Propositions

CAQ

PLQ

PQ

QS



### Agriculture

13. Adopter une loi visant à réduire de 50 % l'utilisation des pesticides en milieu agricole et de 95 % en milieu urbain d'ici 2025.



14. Investir 100 millions de dollars sur 4 ans pour soutenir le développement de la production et la consommation d'aliments certifiés biologiques.



### Biodiversité

15. Atteindre l'objectif de 10 % d'aires marines protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et de 17 % d'aires terrestres protégées d'ici 2020 en respect aux objectifs internationaux de la Convention sur la diversité biologique.



16. Mettre en œuvre l'engagement gouvernemental de protéger d'au moins 50 % le territoire au nord du 49° parallèle, dont au moins 20 % en aires protégées strictes, en collaboration avec les Inuits et les Premières Nations.



17. Adopter des mesures concrètes pour la protection de la biodiversité dans le Saint-Laurent et la protection des espèces en voie de disparition comme le béluga du Saint-Laurent et le chevalier cuirré en créant, par exemple, un réseau d'aires marines protégées et de refuges acoustiques avant de mettre en œuvre toute infrastructure ou tous projets portuaires dans le cadre de la Stratégie maritim.



18. Consacrer 1 % des budgets d'infrastructures du Québec au développement d'infrastructures naturelles (boisés, milieux humides, mesures de verdissement urbain, etc.) qui soutiennent l'adaptation aux changements climatiques, notamment la prévention des inondations et des îlots de chaleur.



## Propositions

CAQ

PLQ

PQ

QS



### Forêt

19. Intégrer et appliquer la protection en amont de vastes étendues de forêts matures publiques continues comme stratégie de conservation et lutte aux changements climatiques au sein des ministères chargés de l'exploitation des ressources naturelles, de l'énergie et des forêts.



20. Prioriser l'adoption, ainsi que le développement, des plans de conservation des communautés autochtones sur leurs territoires respectifs, et ceci dans une optique de reconnaissance des droits et savoirs des peuples autochtones.



### Autres

21. Augmenter significativement le budget d'opération du MDDELCC, en particulier la part qui est consacrée à sa mission de protection de l'environnement. Cela inclut notamment les activités de veille, d'acquisition de connaissances, de surveillance, de contrôle, d'analyse, ainsi que la mise à jour en continu des cadres législatif, réglementaire et normatif.



22. Supporter la reconnaissance internationale de l'Île d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et instaurer un fonds de mise en valeur et de développement stratégique de 30 millions de dollars.



23. Adopter un plan de transition vers une économie sobre en carbone qui ciblera notamment la formation et le placement de la main-d'œuvre des secteurs en mutation.





### 1. Interdire sur le territoire québécois la construction ou l'agrandissement de toute infrastructure visant à augmenter l'exploration, la production, le transport, la distribution ou la consommation d'une énergie fossile comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

Le Québec doit certainement viser à devenir de moins en moins dépendant de ces énergies fossiles. Un gouvernement de la CAQ fera de l'augmentation de nos exportations d'électricité une priorité. L'électricité propre exportée chez nos voisins canadiens et américains remplacera la production à partir du gaz, du charbon ou du nucléaire. Cela permettra d'éliminer l'émission de millions de tonnes de GES et constituera la contribution la plus importante du Québec à la lutte contre les changements climatiques.

Rappelons également que la CAQ est contre la fracturation hydraulique dans les milieux hydriques: la science ne permet pas de conclure que cette technologie est sécuritaire pour nos lacs et nos rivières. De plus, toute exploitation d'hydrocarbures doit respecter en tous points les normes environnementales en vigueur et tenir compte de l'acceptabilité sociale.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. En 2016, le gouvernement a déposé sa Politique énergétique 2030, qui comportait une nouvelle approche en matière d'énergies fossiles. Elle repose sur les principes d'acceptabilité sociale, de sécurité des personnes et des biens, de protection de l'environnement et d'obligation de solvabilité. La nouvelle Loi sur les hydrocarbures adoptée en 2016 et les nouveaux règlements édictés et qui seront en vigueur en septembre 2018 mettent en place des mesures sans précédent pour encadrer, de façon exemplaire, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec. Ces mesures disent ceci: la fracturation hydraulique dans le schiste est désormais interdite, ce qui exclut toute activité de ce genre dans la vallée du Saint-Laurent; et cette interdiction s'applique aussi en milieu hydrique. Toutes les distances séparatrices ont été revues: elles sont maintenant parmi les plus sévères au monde. Ainsi, il y a interdiction de fracturer à moins d'un kilomètre de toute surface, interdiction de fracturer dans un puits dont l'ouverture est située en milieu hydrique, interdiction de mener des activités à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation. Nous avons aussi pris une autre décision: les eaux navigables québécoises,

c'est-à-dire les lacs Témiscamingue, des Deux-Montagnes, Memphrémagog et Saint-Jean, les rivières des Outaouais, des Prairies et des Mille Îles, la Richelieu, la Saint-Maurice, le fjord du Saguenay, le canal de Beauharnois et celui de Lachine, enfin, toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, sont interdites de forage. Le nouveau Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement assujettit tout forage pétrolier ou gazier dans des milieux humides et hydriques à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Pour faire bonne mesure, si un promoteur parvenait à satisfaire à toutes ces conditions, il devrait se soumettre à des consultations du BAPE avant toute décision gouvernementale. Ce n'est pas tout le territoire québécois qui est propice à l'exploration d'hydrocarbures. Affirmer que la quasi-totalité des lacs et des rivières du Québec sont ouverts aux projets d'exploration pétrolière et gazière, c'est méconnaître la composition géologique du territoire québécois et ignorer que ce sont les bassins sédimentaires du sud du Québec qui sont, potentiellement, les plus propices à la découverte d'hydrocarbures; or, ceux-ci sont presque entièrement interdits de forage. La fracturation dans le schiste et en milieu hydrique au Québec, c'est non.

#### Réponse du Parti Québécois

Oui. La Loi sur les hydrocarbures et ses règlements afférents sera abrogée. Les permis d'exploration déjà émis mais peu ou pas actifs seront graduellement retirés et restitués aux Québécois. Pour les nouveaux projets: aucun nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures ne sera autorisé. Pour les projets déjà avancés: ils ne pourront pas être autorisés, à moins de respecter trois conditions minimales, soit: (1) l'interdiction de la fracturation hydraulique, de la stimulation chimique ou de tout autre procédé physicochimique similaire sur l'ensemble du territoire du Québec. (2) la réduction de l'empreinte écologique. (3) l'acceptabilité sociale. Pour informer et consulter la population sur les projets déjà avancés que sont Haldimand, Galt et Bourque, le gouvernement lancera un BAPE générique sur la filière des hydrocarbures en Gaspésie.



## Réponse de Québec solidaire

Oui. Un gouvernement solidaire réduira au maximum les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la cible d'une réduction de 95 % d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990. Pour ce faire: - il mettra en oeuvre un plan de transition\* énergétique et écologique impliquant une diminution majeure de l'utilisation des énergies fossiles; - il interdira l'exploration et la production des énergies fossiles, notamment le pétrole et le gaz de schiste. \* Ce plan sera dévoilé pendant la première moitié de la campagne électorale.



## Climat

### 2. Éliminer les subventions aux combustibles fossiles.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

S'il est démontré que les aides financières directes ou indirectes à des combustibles fossiles n'offrent pas un rendement suffisant pour justifier la décision d'y investir, un gouvernement de la CAQ les réévaluera. Cela dit, il est de l'intention de la CAQ d'accélérer la transition énergétique dans laquelle s'est déjà engagé le Québec afin de devenir de moins en moins dépendant de ce genre d'énergies et par conséquent d'en réduire les aides gouvernementales.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. Les Québécois peuvent compter sur des énergies renouvelables pour combler près de la moitié de leurs besoins énergétiques. À 45 %, cette part surpasse celle de la très grande majorité des pays de la planète. Grâce à la Stratégie énergétique 2030, le gouvernement propose pour opérer une transformation majeure du portrait énergétique québécois à l'horizon 2030. Ainsi, d'ici à 2030, le gouvernement se donne la cible ambitieuse et exigeante de réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés. De cette façon, la consommation totale de pétrole devra avoir diminuée d'au moins 5 % à celle de 2013 d'ici 2023. Définir une nouvelle approche en matière d'énergies fossiles guidera la transition énergétique du Québec au cours des 15 prochaines années. Le gouvernement est favorable à une exploitation limitée et encadrée des hydrocarbures, compatible avec ses objectifs de réduction d'émissions de GES et avec le maintien de notre industrie pétrochimique. Le potentiel doit être confirmé, la rentabilité économique évaluée et les meilleures pratiques appliquées avant que l'exploitation ne soit autorisée. Le cas échéant, la filière des hydrocarbures devra faire l'objet d'un encadrement et

d'un contrôle rigoureux. Les travaux d'exploration et d'exploitation devront susciter l'adhésion des communautés concernées. Le gaz naturel est une énergie de transition profitable pour le Québec. Il jouera un rôle important au cours des prochaines décennies dans le soutien au développement économique et la compétitivité des entreprises québécoises sur la scène internationale. Le gouvernement compte donc assurer aux ménages et aux entreprises québécoises un accès fiable, sécuritaire et stable en gaz naturel partout sur le territoire.

#### Réponse du Parti Québécois

Oui. La Caisse de dépôt et placement du Québec aura l'obligation d'adopter un plan de désinvestissement graduel des activités d'exploration, de production et de transport par pipeline d'énergies fossiles. Un gouvernement du Parti Québécois initierait le mouvement visant la fin des subventions aux combustibles fossiles, dans une logique d'analyse de cycle de vie: • Les primes au diesel pour le transport collectif (autobus scolaires et urbains) seront progressivement supprimées d'ici 2022 afin de réaffecter les sommes à l'électrification de 100 % des autobus urbains et scolaires d'ici 2030. • Les primes aux camions au gaz naturel ou au propane seront progressivement supprimées d'ici 2022 pour mieux financer la transition vers les camions électriques.

#### Réponse de Québec solidaire

Oui. Un gouvernement solidaire éliminera dans son premier mandat les subventions pour les combustibles fossiles et interdira toute exploration ou exploitation de ces gisements d'énergie sur le territoire québécois.





### 3. Réviser la réglementation pour atteindre des normes énergétiques se rapprochant de bâtiments à consommation énergétique nette zéro<sup>1</sup> et permettant l'installation facile de bornes de recharge pour véhicules électriques dans tous les nouveaux bâtiments construits au Québec dès 2025.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

La CAQ est ouverte à réviser la Loi sur le bâtiment, dans une optique de modernisation des normes de construction écoénergétiques. Nous sommes également favorables à des mesures facilitant l'installation de bornes de recharges électriques dans constructions neuves: il faut encourager les initiatives qui accéléreront notre transition énergétique.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. En 2012, le Code du bâtiment du Québec a intégré de nouvelles exigences en matière d'efficacité énergétique pour les bâtiments favorisant ainsi la mise en oeuvre de programme incitatif accompagné de mesures de sensibilisation, de soutien et de formation en matière de normes de construction. Cette réglementation est un outil puissant, aux retombées importantes, utilisée pour l'atteinte des cibles énergétiques fixées par le gouvernement. Déjà, des travaux sont amorcés pour l'élaboration d'un code de construction prêt à la consommation énergétique zéro dès 2030. La Politique énergétique 2030 fixe une cible de réduction de la consommation de produits pétroliers de 40% d'ici 2030. Cette cible interpelle particulièrement le secteur des transports qui dépend à 98% de cette forme d'énergie et compte pour plus 75% de la consommation de produits pétroliers au Québec. Les cibles 100 000 véhicules électriques immatriculés au Québec et de 2500 bornes de recharge dans le Circuit électrique, respectivement dans le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 et le Plan stratégique 2016-2020 d'Hydro-Québec sont claires, et seront atteintes. Le Circuit électrique est le plus important réseau de recharge public du Québec. Il demeure une initiative importante dans le déploiement de l'infrastructure nécessaire pour soutenir la progression du nombre de véhicules électriques rechargeables au Québec.

#### Réponse du Parti Québécois

Oui. Un gouvernement du Parti Québécois lancera un vaste projet de rénovation verte, dont l'objectif sera de lutter contre la précarité énergétique. Nous nous engageons à modifier le Code du bâtiment, et ce, d'ici 2022, pour qu'une sortie électrique soit prévue lors de la construction ou de la rénovation d'un édifice, de façon à ce que les propriétaires puissent facilement installer une ou plusieurs bornes de recharge.

#### Réponse de Québec solidaire

En partie. Concernant les normes énergétiques: Un gouvernement solidaire préparera dès son premier mandat une réforme du Code de construction afin de favoriser le recours à des matériaux ayant moins d'impact (par ex.: bois), à des produits de construction réduisant la facture énergétique (par ex.: fenêtres à triple vitrage) et à des normes plus strictes (par ex.: le programme Novoclimat). Ce code de construction renouvelé constitue le pivot pour une construction écoénergétique à grande échelle. Pour les édifices publics, les exigences devront s'inspirer des normes éco-énergétiques les plus élevées en vigueur (LEED, HQE, BREEAM, MINERGIE, etc.). Un gouvernement solidaire établira un programme d'efficacité et d'auto-suffisance énergétique (solaire, géothermie et autres), incluant la rénovation des bâtiments existants et des normes plus ambitieuses [voir ci-dessus] pour les nouveaux bâtiments. Concernant les bornes de recharge: Un programme de bornes de recharge publiques, géré par Hydro-Québec, permettra de rendre plus facile l'utilisation des véhicules électriques. Québec solidaire financera également la recherche sur l'électrification du transport des marchandises. Cela pourra se faire à travers le lien rapide établi pour le transport des personnes ou par le développement de camions électriques et de bornes de recharge rapide.

<sup>1</sup> C'est-à-dire des bâtiments qui à la fois consomment très peu d'énergie et produisent sur une année autant d'énergie qu'ils en consomment.



### 4. Mesurer l’empreinte carbone du gouvernement et de ses instances (ministères, agences, sociétés d’État, organismes gouvernementaux et paragouvernementaux) et s’engager, par exemplarité, à la réduire d’au moins de 37,5 % d’ici 2030.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

La CAQ souhaite fermement que le Québec se dote d’indicateurs quantitatifs pour la subvention des programmes financés par le Fonds vert. De la même façon, nous sommes d’accord pour développer des indicateurs pour l’appareil gouvernemental; pour réduire l’empreinte carbone des organismes publics, il faudra, cependant, d’abord en avoir le portrait complet.

Nous sommes aussi d’accord pour mesurer les émissions de GES de l’État et, ensuite, déterminer les cibles de réduction à atteindre.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. En juin 2012, le gouvernement du Québec a adopté sa première Stratégie gouvernementale d’adaptation aux changements climatiques 2013-2020. Cet important pas vers l’exemplarité de l’État en matière de lutte contre les changements climatiques a permis au gouvernement et à ses employés, d’une part, à mieux comprendre quels gestes ils pouvaient poser pour réduire les émissions de GES mais, d’autre part, bien coordonner les actions du gouvernement en la matière. De plus, le Plan d’action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) permet d’atteindre une part importante des objectifs visés par la Stratégie. Dans le but d’être bien orienté dans ses actions dans la lutte contre les changements climatiques, le gouvernement a mis sur pied, en 2014, le Comité-conseil sur les changements climatiques qui a le mandat de conseiller la ministre sur l’action du Québec en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), sur l’adaptation aux impacts des changements climatiques et sur les orientations et actions les plus porteuses à cet égard. En collaboration avec le Conseil du Trésor, un travail sera fait afin de s’assurer que le gouvernement et ses instances puissent bien évaluer leur impact sur les changements climatiques afin que chacun puisse ensuite se fixer des objectifs ambitieux et réaliste.

#### Réponse du Parti Québécois

Oui. Le Parti Québécois s’engage à mettre en oeuvre plusieurs moyens pour réduire considérablement l’empreinte carbone de l’État québécois. Notre vaste plan de construction et de rénovation écoénergétiques des bâtiments comprend plusieurs mesures en ce sens. Par ailleurs, les déplacements constituent une part importante du bilan carbone de l’État québécois. Ainsi, nous nous engageons à: • favoriser l’utilisation des moyens de transport alternatifs à l’auto-solo par les employés gouvernementaux (covoiturage, auto-partage, télétravail, etc.). • accélérer l’électrification de la flotte des véhicules gouvernementaux..

#### Réponse de Québec solidaire

Oui. Un gouvernement solidaire: - appliquera à l’ensemble du secteur industriel et commercial les principes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de pollueur-payeur; à cet effet, adoptera des lois et des normes plus restrictives, tout en aidant les entreprises (privées, coopératives ou d’État) à réduire leur empreinte écologique; - rehaussera les exigences des Codes de construction et règlements en vigueur en ce qui a trait aux techniques et matériaux de construction, à l’efficacité énergétique, à la réduction de l’empreinte écologique. Pour les édifices publics, ces exigences devront s’inspirer des normes écoénergétiques les plus exigeantes en vigueur (LEED, HQE, BREEAM, MINERGIE, etc.); - adoptera dans son premier mandat une loi-cadre sur le climat qui s’appliquera à tous les organismes et ministères du gouvernement et qui prévoira notamment l’adoption d’un budget carbone annuel. Un tel budget fixe la limite de GES pouvant être émise chaque année, ce qui lui confère un aspect contraignant. Suivant cette logique, nous exigerons pour tout projet d’investissement majeur impliquant une participation financière de l’État une évaluation de son impact sur le climat.



### 5. Mettre en œuvre une politique nationale de gestion des eaux pluviales et établir des plans de prévention des inondations comprenant une analyse et une cartographie des sensibilités des populations, des infrastructures et des écosystèmes face aux inondations dans le contexte d'adaptation aux changements climatiques.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

La CAQ souhaite moderniser les infrastructures d'assainissement des eaux pour réduire au maximum les débordements d'eaux usées et pour traiter les rejets industriels. Cela permettra également d'augmenter la capacité des systèmes lors de fortes pluies et de contribuer à contrer les risques d'inondations.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. Le gouvernement a adopté la Stratégie québécoise de l'eau (SQE) 2018-2030 qui est supportée par son plan d'action 2018-2023. La gestion des eaux pluviales et la prévention des inondations ont leur place dans la Stratégie. On constate clairement que la façon d'aménager le territoire influence considérablement la quantité et la qualité des eaux pluviales (eau de pluie ou eau de la fonte des neiges) qui sont souvent directement rejetées dans les cours d'eau et les plans d'eau. La prise en compte des eaux pluviales dès la planification de l'aménagement du territoire permet de cibler les meilleures solutions pour minimiser les impacts de ces eaux. Dans la Stratégie, le gouvernement indique qu'il faut revoir la manière dont s'effectue le développement du territoire pour mieux gérer les eaux pluviales. Des outils de planification et de gestion du territoire seront par conséquent adaptés afin de mieux gérer ces eaux. Par conséquent, le gouvernement s'est engagé à développer des outils pour guider le milieu municipal dans l'adoption de pratiques favorables à une gestion des eaux pluviales et au contrôle des débordements d'eaux usées. Plusieurs mesures du Plan d'action touchent à ces aspects, notamment la mesure « 3.1.2 Encourager les municipalités à adopter des pratiques favorables à une gestion durable des eaux pluviales » ainsi que les trois mesures qui répondent à l'objectif 2 du Plan qui visent à « améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau. » Le gouvernement a prévu plus de 60 M\$ pour implanter ces mesures. De plus, devant la nécessité d'augmenter la résilience de la population face au risque d'inondation, 2 M\$ en 2019-2019 et un total de 27,6 M\$ sur 5 ans ont été annoncés dans le dernier budget pour améliorer la cartographie des zones inondables, et par le fait même, l'aménagement du territoire. Aussi, un nouvel outil informatique, INFO-Crue, permettra de délimiter les zones inondables et l'évolution de ces zones dans

l'avenir, ce qui assurera une meilleure prévention des sinistres. Le projet INFO-Crue permettra également de soutenir les municipalités dans la détermination de leurs zones inondables tout en tenant compte des changements climatiques.

#### Réponse du Parti Québécois

Oui. Inondations Nous tirerons les leçons de la crise des inondations de 2017 en adoptant une stratégie de prévention et de gestion des risques d'inondation. Cette stratégie mettra sur des mesures à court, à moyen et à long termes, et sera basée sur 4 grands piliers: • L'amélioration des connaissances sur les zones inondables et de la diffusion de cette information. • Une gestion à l'échelle des bassins versants. • La prise en compte du risque d'inondation dans la planification territoriale et urbaine. • La protection accrue des milieux naturels. Gestion des eaux pluviales dans le cadre de la mise en oeuvre de notre engagement lié au déploiement d'une stratégie de prévention et de gestion des déversements d'eaux usées, nous accélérerons le verdissement des villes ainsi que la mise en place de mesures de captage des eaux pluviales et de réduction de la consommation d'eau potable. Cela s'ajoute à une mise à niveau des ouvrages municipaux prioritaires d'assainissement des eaux, à des inspections accrues, et à une meilleure application de la loi et des règlements.

#### Réponse de Québec solidaire

En partie. Les risques d'inondation sont notamment une question d'aménagement. Cette question devrait donc être incluse dans la Politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage que prévoit adopter Québec solidaire [cf no 7]. La mise en oeuvre de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques devra être réalisée de manière rigoureuse afin de protéger les milieux humides, qui contribuent à réduire les inondations. Par ailleurs, Québec solidaire renforcera les programmes d'assainissement des eaux usées afin de limiter les déversements et les surverses. De plus, il étendra l'obligation d'assainissement des eaux usées à toutes les municipalités.



## Transport et aménagement

### 6. Adopter un plan pour réduire d'au moins 50 % les émissions de GES dans le secteur des transports d'ici 2030 à partir du niveau actuel.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

Il faut poursuivre les efforts visant à réduire les émissions de GES produits par les véhicules automobiles. Nous avons d'ailleurs voté en faveur de la Loi 104 (Loi zéro émission) et désirons voir la part de véhicules électriques continuer à augmenter, sur nos routes, au cours des prochaines années.

La CAQ souhaite également favoriser le déploiement des bornes de recharge électrique.

En matière de transport, nous poursuivrons la réalisation du REM, le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, le projet de tramway pour l'est de Montréal, nous appuierons le projet de réseau structurant de transport en commun à Québec et le développement de nouveaux corridors d'autobus et de voies réservées. Finalement, nous augmenterons l'offre de stationnements incitatifs et créerons une filière industrielle et technologique dans les composantes du transport électrique.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. La Politique de mobilité durable présentée en avril dernier est issue d'une collaboration avec le Comité consultatif sur la mobilité durable mis en place par notre gouvernement et composé d'une vingtaine d'acteurs de la société civile, dont plusieurs sont signataires de ce questionnaire. Nous sommes fiers de pouvoir dire que la Politique compte des cibles concrètes et ambitieuses, notamment une réduction de 37,5% des émissions de GES en transport sous le niveau de 1990. Cette cible est non seulement porteuse de changements concrets, mais elle a fait l'objet de félicitations de la part du Comité consultatif dans son communiqué en réaction à l'annonce de la Politique: «Finalement, le Comité accueille favorablement la présence d'objectifs chiffrés et ambitieux dans la Politique, dont celui d'une réduction de 37,5% des GES du secteur des transports sous les niveaux de 1990, d'ici 2030. Les conditions d'une évolution réussie du secteur, autant sur le plan environnemental que social et économique, sont ainsi mises en place.» - Communiqué, Les membres du comité consultatif sur la mobilité durable, 17 avril 2018.

#### Réponse du Parti Québécois

Oui. C'est l'objectif sur lequel le Parti Québécois travaille, et nous déploierons plusieurs mesures pour l'atteindre. Pour cela, nous donnerons le coup d'envoi au Grand Déblocage (volets 1 et 2) et nous lancerons un chantier en électrification des transports. Les détails du volet 1 se trouvent ici : <https://pq.org/deblocage/>

#### Réponse de Québec solidaire

Oui. Un gouvernement solidaire - réduira au maximum les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la cible d'une réduction de 95% d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990; - se donne pour objectif de diminuer les GES de 48% en 2030 par rapport au niveau de 1990, et de 95% en 2050. N. B. Cette cible concerne les émissions de GES de tous les secteurs, alors que celle de Vire au Vert concerne seulement les émissions du secteur des transports



## Transport et aménagement

### 7. Adopter une Politique nationale d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui assure la cohérence des actions de l'État et des municipalités et favorise l'atteinte des grands objectifs nationaux (en environnement, santé, énergie, etc.).

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

La CAQ a voté en faveur du projet de loi 132 sur les milieux humides et hydriques. Ce type de loi permettra d'entamer le dialogue, avec les municipalités, sur la gestion du territoire et de sa conservation. Nous sommes d'accord qu'il faut une plus grande cohérence des actions de l'État et des municipalités.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. Au cours du dernier mandat, le gouvernement libéral a été très actif sur le plan législatif pour transformer et améliorer le secteur municipal. Quelques exemples: PL122: gouvernements de proximité. PL121: Montréal comme Métropole. PL109: Québec comme Capitale-Nationale. PL110: régime de négociation des conventions collectives. Notre gouvernement a changé la façon de faire; c'est-à-dire une collaboration constante avec les unions municipales dans toutes les étapes de la préparation d'un projet de loi. Cette façon de faire se poursuivra dans le cadre de l'élaboration de la prochaine Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

#### Réponse du Parti Québécois

Oui. Nous nous engagerons à doter le Québec d'une politique nationale d'aménagement du territoire et d'urbanisme inspirée de la Déclaration de l'Alliance ARIANE.

#### Réponse de Québec solidaire

Oui. Un gouvernement solidaire s'assurera que ses interventions sur le territoire favorisent durablement une occupation dynamique du territoire tout en limitant notre empreinte écologique. C'est pourquoi il visera à réduire le besoin de déplacements en favorisant l'autonomie des villages et des quartiers. Notamment, un gouvernement solidaire a) adoptera une Politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage\* basée notamment sur: i la mixité des usages et des services, ii la mixité sociale. iii l'agriculture de proximité et la possibilité d'agriculture urbaine dans tous les zonages résidentiels, iv un indice de canopée (le feuillage des arbres et l'ombre qu'il procure) suffisant dans chaque quartier ou village, v le respect du droit qu'ont les gens de participer aux décisions concernant leur milieu de vie; b) favorisera l'implantation de milieux de vie sains, la qualité de vie, la participation citoyenne, la mise en valeur du patrimoine, le maintien des boisés urbains et le verdissement des villes; c) visera à réduire l'étalement, à réduire le nombre d'automobiles, et favorisera l'utilisation maximum et la densification des territoires déjà bâtis. Notamment, il autorisera les nouveaux développements seulement là où il est démontré qu'il n'y a pas d'autres solutions et à condition que des transports collectifs efficaces et accessibles y soient offerts; cette dernière condition s'appliquera aussi aux projets de revitalisation; d) établira une ceinture verte autour des grands centres urbains.\* Cette politique sera établie, puis mise à jour périodiquement, en mobilisant les acteurs des domaines pertinents (y compris les municipalités) ainsi que les citoyennes et citoyens pour une réflexion en profondeur sur l'aménagement du territoire et l'aménagement urbain.





## Transport et aménagement

### 8. Adopter un moratoire sur le dézonage des terres agricoles.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

La CAQ est d'accord pour mieux protéger nos terres agricoles, mais ne croit pas que l'instauration d'un moratoire ferme soit le meilleur moyen pour y arriver.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

Non. Notre souhait est de donner les moyens au milieu agricole, grâce à une révision législative, de pouvoir déterminer les statuts de protection des terres agricoles.

#### Réponse du Parti Québécois

En partie. Nous nous engageons à : a) Adopter une loi visant à contrer l'accaparement des terres agricoles i. L'accaparement des terres agricoles par des investisseurs plutôt que des agriculteurs fait grimper le prix des terres et freine la relève. Le Parti Québécois a déposé, le 26 mai 2016, la Loi visant à contrer l'accaparement des terres agricoles. Ni la CAQ ni le Parti libéral ne l'ont appuyée, malheureusement. ii. S'il est élu, le Parti Québécois déposera de nouveau une loi contre l'accaparement des terres agricoles, pour limiter la superficie que peut détenir un non-agriculteur. b) Refuser de dézoner les terres des Soeurs de la Charité i. Le plus gros acheteur de terres agricoles, depuis 2006, est la société qui a acquis les terres des Soeurs de la Charité, par une unique transaction de 39 M\$. Ces terres, au coeur de la ville de Québec, sont au centre d'un projet d'instauration d'une « mini-ville » de 6500 unités d'habitation, pouvant loger 20 000 personnes. Leur dézoning aurait un impact négatif sur la qualité

de vie des résidents, la valeur de leur propriété et la congestion routière. ii. Un gouvernement du Parti Québécois garantira que les terres des Soeurs de la Charité demeurent à vocation agricole en utilisant l'article 96 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, qui permet de se saisir d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). c) Réduire les délais à la CPTAQ i. Les agriculteurs, les promoteurs et les municipalités s'entendent sur une chose : les délais à la CPTAQ sont un irritant majeur. Que la réponse à une demande soit positive ou négative, il est impératif que celle-ci arrive rapidement, sans quoi tous subissent l'incertitude et les pertes financières qui en découlent. ii. Dès son arrivée au pouvoir, le Parti Québécois injectera 1 M\$ dans la CPTAQ, ajoutant à son budget de 9,3 M\$ les sommes nécessaires à l'embauche d'analystes et d'experts qui désengorgeront les demandes à la Commission.

#### Réponse de Québec solidaire

Oui. Afin de protéger notre agriculture tout en améliorant son bilan environnemental, un moratoire sur le dézoning de terres agricoles entrera en vigueur à notre arrivée au pouvoir et de nouvelles normes seront implantées qui réduiront les pesticides et engrais provenant des énergies fossiles.



## Transport et aménagement

### 9. Atteindre une part modale d'au minimum 50 % en faveur des transports actifs et collectifs dans la région métropolitaine de Montréal et à Québec d'ici 2030 et fixer des objectifs ambitieux de part modale pour les modes alternatifs à l'automobile pour les autres régions du Québec.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

La CAQ a appuyé plusieurs projets structurants visant à augmenter la part modale du transport collectif à Québec et à Montréal, comme le REM et le réseau de transport structurant de Québec. Il faut en effet viser à augmenter la part modale des transports actifs et collectifs n rendant plus efficaces et attirants nos systèmes de transport.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. La Politique de mobilité durable adopté par notre gouvernement contient de nombreux objectifs ambitieux et concrets pour faire en sorte que le Québec devienne un leader nord-américain de la mobilité durable et intégrée d'ici 2030. Parmi celles-ci, mentionnons: - que 70% de la population ait accès à au moins quatre services de mobilité durable; - une réduction de 20% du temps de déplacement moyen domicile-travail; - une réduction de 20% des dépenses brutes des ménages allouées au transport; - une diminution de 20% des déplacements effectués en auto solo; - une réduction de 40% de la consommation de pétrole en transport sous le niveau de 2013; - une réduction de 37,5% des émissions de GES en transport sous le niveau de 1990; Plusieurs de ces cibles mèneront à une plus grande part modale en faveur des transports actifs et collectifs. De plus, pour atteindre ses cibles, la Politique comporte cinq axes d'intervention, notamment, celui de travailler avec le milieu municipal pour favoriser la mise en place de services de transport durables pour les citoyens et ainsi conjuguer planification des transports et aménagement du territoire.

#### Réponse du Parti Québécois

Oui. C'est l'objectif que nous poursuivons. À cet effet, déjà, nous avons annoncé le coup d'envoi au Grand Déblocage (volets 1 et 2) pour réduire de près de un demi-million de tonnes nos émissions de GES (voir réponse # 6).

#### Réponse de Québec solidaire

Oui. Québec solidaire priorisera l'accessibilité et le développement du transport collectif et du transport actif ainsi que l'entretien du réseau routier, piétonnier et cyclable et des ponts, et à cet effet, développera un vaste plan de transport collectif et actif à l'échelle du Québec. Mesures prioritaires enclenchées dès le premier mandat - Réduction de moitié du tarif des transports collectif Québec solidaire réduira de moitié les tarifs du transport en commun urbain dès son premier mandat, et instaurera la gratuité de ce mode de transport d'ici 10 ans. Ces mesures encourageront les citoyennes et les citoyens à délaisser l'automobile en plus de favoriser l'inclusion sociale des personnes à faible revenu, dont une proportion importante de nouveaux arrivants. - Grand chantier de construction d'infrastructures en transport collectif En même temps que cette réduction des tarifs, Québec solidaire procédera à un grand chantier de construction de transports collectifs dans toutes les villes du Québec. Pendant le premier mandat, c'est près de 8 G\$ de plus que ce que prévoit le gouvernement actuel. En 2030, ce montant frôlera les 21 G\$. En 2030, la façon la plus facile de se déplacer dans toutes les capitales régionales du Québec, ce sera le transport collectif. - Nationalisation des transports interurbains et augmentation de l'offre L'offre de transport interurbain a considérablement diminué dans les dernières années, les entreprises qui opèrent ce service s'étant montrées incapables de s'adapter aux besoins des populations desservies et aux changements technologiques. Afin de remédier à cette situation, nous procéderons dès le premier mandat à la nationalisation du réseau de transport interurbain. Grâce à l'amélioration de la fréquence des liaisons, le transport collectif deviendra une alternative attrayante à l'automobile. - Développement d'un lien haute vitesse entre les capitales régionales Pour convaincre les gens de laisser leur voiture de côté, ce n'est pas suffisant, il faut offrir plus de confort, de rapidité et un moindre



coût que l'automobile. Dès l'entrée en poste de Québec solidaire, un bureau d'étude sera mis sur pied afin de déterminer la technologie la mieux adaptée pour implanter un lien haute vitesse entre les capitales régionales du Québec. Une fois la technologie choisie, elle sera d'abord mise en place entre Montréal et Québec avant d'être étendue aux autres villes. Notre accession à l'indépendance nous impose de penser les déplacements à l'intérieur du Québec et vers l'extérieur de façon cohérente. Sans attendre de négocier avec le gouvernement canadien, nous pouvons concevoir un réseau intelligent et intégré en fonction de nos besoins. Autres mesures à réaliser entre 2018 et 2030 - Gares multimodales branchées dans chaque région Des gares multimodales branchées seront implantées dans les points d'entrée des villes et les capitales régionales afin de faciliter un meilleur arrimage entre les réseaux de transport, notamment vers les milieux ruraux. Ces gares comprendront des services d'autopartage, du transport collectif sur demande et de stationnements incitatifs avec bornes de recharge électrique. En collaboration avec les employeurs, des centres de télétravail seront créés autour de ces gares afin de déconcentrer l'activité économique et réduire la demande de transport. - Plus de ressources pour le transport actif Québec solidaire encouragera dès son arrivée au pouvoir les transports actifs en allouant des fonds aux municipalités pour qu'elles développent leur réseau cyclable et conçoivent des aménagements physiques afin d'améliorer la sécurité des piétons. - Bonus et malus à l'achat pour

favoriser l'achat des véhicules électriques Pour décourager l'achat de véhicule à essence et encourager l'achat de véhicule écoresponsable, un système de bonus-malus sera instauré. Il sera modulé en fonction du type de voiture, mais aussi en fonction des régions et des revenus des acheteurs. Les acheteurs à faible revenu pourront également bénéficier d'un programme leur offrant une remise substantielle lorsqu'ils remplacent un véhicule à essence de plus de 12 ans d'âge. - Plus de bornes publiques pour les véhicules électriques Un programme de bornes de recharge publiques, géré par Hydro-Québec, permettra de rendre plus facile l'utilisation des véhicules électriques. - Normes plus strictes Les normes d'émission des véhicules à essence seront plus strictes, et la part de biocarburant obligatoire dans l'essence sera augmentée. - Retrait progressif des véhicules à essence Comme plusieurs pays (de la Norvège à l'Inde en passant par la France et la Grande-Bretagne), le Québec s'engagera à retirer progressivement des routes les véhicules à combustion interne. La vente de véhicules hybrides ou électriques sera obligatoire en 2030. Toute vente de véhicule combustion interne pour usage personnel sera interdite en 2040, et ce type de véhicule sera retiré des routes en 2050. - Freiner l'agrandissement du réseau routier Enfin, Québec solidaire abandonnera tout nouveau projet de construction routière sauf ceux qui visent à améliorer la sécurité routière ou qui permettent de désenclaver des régions isolées.



## Transport et aménagement

10. Pour les trois prochaines années, investir 100 millions de dollars par année, en partenariat avec le Fonds des infrastructures en transport du Canada, dans les infrastructures cyclables.

### Réponse de la Coalition Avenir Québec

Nous sommes d'accord pour soutenir des projets d'infrastructures cyclables et accélérer les investissements, tout en allant chercher la juste part du Québec auprès du fédéral.

### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. Le Plan d'action prévoit des investissements de plusieurs millions de dollars dans les infrastructures cyclables du Québec, notamment, un soutien de 17,5 M\$ dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de la Route verte et de ses embranchements. De plus, 13 M\$ sont prévus pour le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte. De plus, notre gouvernement a mis sur pied un nouveau programme appelé le Programme d'aide financière à la conservation des infrastructures de transport actif (CITA) qui permettra des interventions de maintien des actifs et d'amélioration et de mise aux normes des infrastructures existantes de transport actif. Ce programme devra notamment favoriser l'asphaltage des pistes cyclables en poussière de pierre lorsque approprié pour en augmenter l'accessibilité, le confort et la pérennité. 15,5 M\$ sont réservés pour ce programme. L'ensemble de ces mesures totalisent des sommes de 46 M\$.

### Réponse du Parti Québécois

En partie. De concert avec les municipalités, nous assurerons le développement d'un réseau cyclable et piétonnier sécuritaire et performant, favorisant les transports actifs.

### Réponse de Québec solidaire

Oui. Québec solidaire priorisera l'accessibilité et le développement du transport collectif et du transport actif ainsi que l'entretien du réseau routier, piétonnier et cyclable et des ponts, et à cet effet, développera un vaste plan de transport collectif et actif à l'échelle du Québec, qui aura notamment comme objectif d'augmenter le transport collectif et actif dans les grands centres et entre les villes, en tenant compte des besoins spécifiques, incluant des mesures de sécurité, pour les personnes avec un handicap et pour les femmes. Dès son arrivée au pouvoir, Québec solidaire encouragera les transports actifs en allouant des fonds aux municipalités pour qu'elles développent leur réseau cyclable et conçoivent des aménagements physiques afin d'améliorer la sécurité des piétons.



## Transport et aménagement

### 11. Adopter un système de bonus-malus à coûts nuls incluant une taxe sur l'achat de nouveaux véhicules énergivores dont les revenus permettraient d'offrir des incitatifs à l'achat de véhicules zéro émission.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

La CAQ n'est pas en faveur de l'imposition d'une nouvelle taxe sur certains véhicules automobiles. Un grand nombre de citoyens, notamment de petits entrepreneurs en régions, seraient pénalisés par de telles mesures. Nous préférons encourager les projets de transport en commun structurant comme le REM, dans la région métropolitaine, ou le tramway, dans la Ville de Québec.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. Nous croyons que l'offre actuel d'un rabais à l'achat ou à la location aux particuliers, aux entreprises, aux organismes et aux municipalités du Québec qui souhaitent faire l'acquisition d'un véhicule électrique est une mesure incitative positive. Ce rabais peut aller jusqu'à 8 000\$ pour un véhicule neuf. Nous croyons qu'il est préférable d'appuyer l'électrification des transports avec des mesures positives.

#### Réponse du Parti Québécois

En partie. Lors de la campagne électorale, nous annoncerons de nombreux moyens visant à électrifier le transport individuel. Voici quelques cibles et moyens déjà annoncés: • Des cibles de vente de véhicules légers rechargeables: 25% d'ici 2025, 50% d'ici 2030 et 100% d'ici 2035. • L'installation de 2000 bornes de recharge rapide d'ici 2020 (ou un ratio de 50 véhicules branchables par borne de recharge rapide en 2020). • L'utilisation du Fonds vert pour donner un élan au déploiement des bornes de recharge rapide.

#### Réponse de Québec solidaire

Oui. Bonus et malus à l'achat pour favoriser l'achat des véhicules électriques Pour décourager l'achat de véhicule à essence et encourager l'achat de véhicule écoresponsable, un système de bonus-malus sera instauré. Il sera modulé en fonction du type de voiture, mais aussi en fonction des régions et des revenus des acheteurs. Les acheteurs à faible revenu pourront également bénéficier d'un programme leur offrant une remise substantielle lorsqu'ils remplacent un véhicule à essence de plus de 12 ans d'âge.



## Transport et aménagement

12. Modifier le « Règlement d'application de la loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants » afin que d'ici 2025, 50 % des véhicules neufs vendus sur le territoire québécois soient électriques.

### Réponse de la Coalition Avenir Québec

La CAQ est d'accord pour augmenter la part de véhicules électriques sur nos routes au cours des prochaines années, et ainsi diminuer les émissions de GES. Il faut poursuivre les efforts en ce sens. Notre potentiel électrique doit être mis à contribution.

### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. Le gouvernement a opté pour la mise en place d'une approche concertée et d'actions structurantes afin d'accroître le nombre de véhicules à zéro émission. Notre objectif est de mettre en place un environnement propice au transport électrique en veillant à ce que l'ensemble des acteurs travaillent en concertation afin de s'assurer d'une cohérence, notamment en ce qui a trait au cadre réglementaire, pour permettre l'atteinte des objectifs du plan d'action. Nous entendons inciter les familles à considérer, pour leurs déplacements, des solutions de rechange aux véhicules à essence qui permettront de diminuer la consommation de carburant et de réduire les émissions de GES.

### Réponse du Parti Québécois

En partie. Nous nous engageons à renforcer la « loi zéro émission » pour atteindre les cibles de vente de véhicules légers rechargeables suivantes : 25 % d'ici 2025, 50 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2035.

### Réponse de Québec solidaire

Oui. Retrait progressif des véhicules à essence comme plusieurs pays (de la Norvège à l'Inde en passant par la France et la Grande-Bretagne), le Québec s'engagera à retirer progressivement des routes les véhicules à combustion interne. La vente de véhicules hybrides ou électriques sera obligatoire en 2030. Toute vente de véhicule combustion interne pour usage personnel sera interdite en 2040, et ce type de véhicule sera retiré des routes en 2050.



## Agriculture

### 13. Adopter une loi visant à réduire de 50 % l'utilisation des pesticides en milieu agricole et de 95 % en milieu urbain d'ici 2025.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

Il est important d'accompagner nos agriculteurs dans le choix des pesticides à utiliser pour en assurer un contrôle efficace et sécuritaire pour l'environnement et la biodiversité. Le MDDELCC et le MAPAQ ont un rôle essentiel à jouer en cette matière.

Nous devons aussi disposer d'une expertise agronomique indépendante et encourager la recherche sur les pesticides.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. Nous avons annoncé le 19 février dernier, dans le cadre de notre Stratégie québécoise sur les pesticides, une modernisation des règlements encadrant l'utilisation et la vente des cinq pesticides les plus toxiques afin d'obtenir rapidement des gains notables en matière de protection de la santé, de l'environnement et de tous les pollinisateurs, dont les abeilles. Nous avons introduit le nouveau concept de prescription agronomique par un membre de l'Ordre des agronomes du Québec qui permettra de freiner l'utilisation systématique de ces cinq pesticides les plus à risque. De plus, étant basé sur la science, cette nouvelle façon de faire pourra évoluer au même rythme que nos connaissances en la matière. Parallèlement à l'entrée en vigueur de notre règlement, la mise en œuvre de notre Stratégie se poursuit: introduction d'incitatifs économiques pour favoriser l'utilisation des pesticides les moins à risque, instauration de sanctions administratives pécuniaires (SAP) pour renforcer le respect de nos règlements et triple le nombre de pesticides interdit en milieu urbain. En plus de ces actions coercitives, nous travaillons ardemment à développer l'ensemble de la filière biologique, car le bio permet de réduire l'ensemble des pesticides en agriculture et non uniquement quelques molécules.

#### Réponse du Parti Québécois

En partie. Nous nous engageons à: • réduire l'usage des pesticides les plus dangereux, par le biais de modifications législatives et réglementaires, ainsi que par l'ajout d'incitatifs économiques accompagnés d'efforts pour informer et sensibiliser les producteurs agricoles. • assurer l'indépendance totale des agronomes (dresser un mur entre les activités de conseil technique des agronomes et de vente de pesticides aux agriculteurs). En ce qui concerne l'instauration de cibles pour réduire l'usage de pesticides en milieux agricole et urbain, les modifications législatives et réglementaires mentionnées ci-dessus viseront notamment à doter le Québec de cibles cohérentes avec la meilleure information scientifique disponible.

#### Réponse de Québec solidaire

En partie. Le programme de Québec solidaire prévoit l'élimination graduelle de l'utilisation des pesticides et des herbicides. À plus court terme, la plateforme électorale pour 2018 précise qu'un gouvernement solidaire encadrera strictement, en vue d'une diminution, ou interdira au besoin, l'utilisation de pesticides qui réduisent la biodiversité, surtout chez les insectes pollinisateurs.



## Agriculture

### 14. Investir 100 millions de dollars sur 4 ans pour soutenir le développement de la production et la consommation d'aliments certifiés biologiques.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

Un gouvernement de la CAQ créera un fonds de 50 millions de dollars comme levier pour augmenter les investissements privés en agriculture; la CAQ ne veut rien ménager pour faire du secteur agroalimentaire un des grands moteurs de notre économie.

Nous désirons retrouver plus de produits locaux, en évidence, dans nos marchés, épiceries et dans nos institutions publiques. Nos écoles, hôpitaux, centres d'hébergement et autres organismes gouvernementaux doivent s'approvisionner d'abord et avant tout auprès des producteurs d'ici afin d'assurer la qualité et la fraîcheur des repas servis.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. Au cours du dernier mandat, le gouvernement libéral a déposé une politique bioalimentaire qui vise, entre autres, à valoriser et accroître le nombre d'entreprise ecoresponsable. A cet effet, nous souhaitons y consacrer des sommes importantes pour la santé des sols (11,5 M\$), la croissance du secteur biologique (7 M\$ qui s'ajoutent aux 10,5 M\$ du budget de mars 2017), à l'amélioration de la biosécurité des élevages (1,3 M\$) et à l'utilisation responsable des pesticides (14 M\$ provenant du budget de mars 2017). De plus, nous avons le programme d'appui à la conversion à l'agriculture biologique, le PACAB, qui accompagne les entreprises dans la modernisation de leurs installations de production qui participe à la mise en conformité aux normes de bien-être animal, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

#### Réponse du Parti Québécois

En partie. Le Parti Québécois soutiendra le développement de la production et de la consommation d'aliments certifiés biologiques. Nous encouragerons également l'achat d'aliments locaux, ce qui permettra de diminuer les émissions de GES.

#### Réponse de Québec solidaire

Oui. En ce qui concerne la production: Québec solidaire reconnaît les avantages de pratiques qui respectent la biodiversité. C'est pourquoi il fera la promotion des fermes écologiques et, notamment: a) offrira un soutien technique et financier pour le passage du conventionnel au biologique; b) soutiendra la mise en marché des produits biologiques; c) remboursera la certification biologique. En ce qui concerne la consommation: Québec solidaire: - adoptera une politique de souveraineté alimentaire pour soutenir et favoriser l'accès à prix abordable, partout au Québec, à des aliments sains et produits localement; - proposera une campagne de sensibilisation sur l'impact social et environnemental des habitudes alimentaires; - soutiendra l'éducation sur la provenance et la composition des aliments pour favoriser une réduction de la consommation d'aliments ayant une importante empreinte écologique, notamment la viande et les protéines animales.



## Biodiversité

### 15. Atteindre l'objectif de 10 % d'aires marines protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et de 17 % d'aires terrestres protégées d'ici 2020 en respect aux objectifs internationaux de la Convention sur la diversité biologique.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

Nous sommes conscients des cibles à atteindre pour le Québec et nous allons poursuivre les efforts, en gérant de façon responsable nos ressources naturelles et les activités économiques qui en dépendent. La biodiversité est un patrimoine collectif à protéger.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

Oui. Nous nous sommes toujours engagés à atteindre, d'ici 2020, la cible de Nagoya créant un réseau d'aires protégées couvrant 17% de l'ensemble de notre territoire terrestre, dont 20% sur le territoire du plan Nord, et 10% de notre territoire maritime. Nous sommes déterminés à atteindre ces objectifs et nous nous sommes donnés les moyens de le faire avec un budget de 40,9 M\$ pour les cinq prochaines années. D'ailleurs, Alain Branchaud, directeur général à la SNAP Québec et cosignataire de ce questionnaire affirmait «Avec l'annonce d'une nouvelle aire protégée de 10 000 km<sup>2</sup> dédiée à la sauvegarde du caribou forestier en novembre dernier, puis d'une nouvelle enveloppe budgétaire de 40,9 millions de dollars sur 5 ans pour les aires protégées, la ministre de l'Environnement a démontré la détermination et le positionnement favorable du Québec pour atteindre la cible internationale de 17% d'ici 2020.»

#### Réponse du Parti Québécois

Oui. Nous respecterons les engagements internationaux du Québec en matière de protection de la biodiversité; nous protégerons, d'ici 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures, et 10% des zones marines et côtières.

#### Réponse de Québec solidaire

Oui. Québec solidaire renforcera la stratégie québécoise sur la biodiversité, et à cet effet: a) imposera des restrictions sur l'ensemble des projets de développement, incluant ceux qui menaceraient les forêts urbaines; b) fixera un objectif minimal de 20% d'aires protégées, réparties proportionnellement dans les régions écologiques du Québec (incluant les territoires nordiques, la forêt commerciale et les territoires marins) avec l'établissement de corridors fauniques et floristiques; Plus précisément, Québec solidaire s'engage à protéger 10% des aires marines et 20% des aires terrestres du territoire québécois d'ici à 2020. Québec solidaire entend prioriser trois projets d'AMP: l'estuaire du Saint-Laurent, le plateau madelinien et le projet Tawich, à la Baie-James. Les AMP créées par un gouvernement solidaire couvriront des superficies d'un minimum de 100 km<sup>2</sup>. Les activités industrielles y seront interdites et des réserves marines fermées à la pêche y seront créées. (<https://quebecsolidaire.net/nouvelle/quebecsolidaire-protectera-10-des-aires-marines-dici-2020>)





## Biodiversité

- 16. Mettre en œuvre l'engagement gouvernemental de protéger d'au moins 50 % le territoire au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, dont au moins 20 % en aires protégées strictes, en collaboration avec les Inuits et les Premières Nations.**

### Réponse de la Coalition Avenir Québec

La CAQ est encline à consulter et collaborer avec les Inuits et les Premières Nations dans une perspective de protection du territoire nordique. Il sera important d'entamer cette réflexion avec une vue d'ensemble et ayant en tête la toute nouvelle réglementation sur les milieux humides et hydriques.

### Réponse du Parti libéral du Québec

Oui. C'est notre engagement et nous sommes déterminés à atteindre nos objectifs.

### Réponse du Parti Québécois

Oui. En collaboration avec les Inuits et les Premières Nations, nous visons à atteindre l'objectif de protéger au moins 50% du territoire au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. De cette superficie, au moins 20% deviendront des aires protégées strictes.

### Réponse de Québec solidaire

En partie. Québec solidaire: - fixera un objectif minimal de 20% d'aires protégées, réparties proportionnellement dans les régions écologiques du Québec (incluant les territoires nordiques). - liera tout projet de développement [ou de protection] sur le territoire des communautés autochtones à l'obtention de leur consentement libre, préalable et éclairé ainsi qu'à la signature d'une entente avec ces communautés, pour s'assurer que le projet leur convient.



## Biodiversité

### **17. Adopter des mesures concrètes pour la protection de la biodiversité dans le Saint-Laurent et la protection des espèces en voie de disparition comme le béluga du Saint-Laurent et le chevalier cuivré en créant, par exemple, un réseau d'aires marines protégées et de refuges acoustiques avant de mettre en œuvre toute infrastructure ou tous projets portuaires dans le cadre de la Stratégie maritime.**

#### **Réponse de la Coalition Avenir Québec**

La CAQ est d'accord pour augmenter la superficie d'aires marines et d'aires terrestres protégées en visant l'atteinte des ciblées déterminées. Cependant, il faut le faire de façon responsable sans mettre en péril des activités économiques vitales pour le dynamisme de nos régions, comme la pêche, la chasse ou le tourisme.

#### **Réponse du Parti libéral du Québec**

En partie. Le gouvernement pose déjà plusieurs gestes pour la biodiversité marine. En plus du dossier des aires protégées qui est actuellement en cour, voici d'autres initiatives. Une menace pour la biodiversité de nos cours d'eau est la prolifération des espèces aquatiques envahissantes. L'introduction de ces envahisseurs au Québec a été grandement favorisée par la mondialisation et la multiplication des échanges commerciaux avec l'étranger. La Convention sur la diversité biologique considère d'ailleurs les espèces envahissantes comme la deuxième menace mondiale pour la biodiversité. Ces espèces aquatiques envahissantes peuvent entraîner des pertes économiques significatives en perturbant les pêcheries sportives, commerciales et de subsistance, la navigation de plaisance et le tourisme, en plus de générer des problèmes sanitaires d'envergure. Des espèces envahissantes et autres pathogènes sont déjà à nos portes (cladocère épineux et septicémie hémorragique virale en Ontario et aux États-Unis), alors que d'autres, comme la carpe asiatique, ont déjà été détectées chez nous, au Québec. Il est donc impératif de poser des actions sérieuses qui permettront d'assurer la relève pour le secteur de la pêche sportive, tout en favorisant la conservation et la sauvegarde de nos plans d'eau pour les générations futures. Notre gouvernement a choisi d'agir pour préserver l'intégrité de nos milieux aquatiques, en : -Investissant des sommes importantes dans le Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques (6,7 M\$). -Prévoyant des sommes pour la conservation de la biodiversité québécoise, incluant la faune aquatique (16,5 M\$); -Prenant une décision courageuse et nécessaire, soit celle d'interdire l'utilisation de poissons appâts vivants (en tout temps) et d'appâts morts en été pour réduire le risque

de dispersion des espèces envahissantes et pathogènes; -Incitant au nettoyage des embarcations via le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative. - Finançant 13,4 M\$ pour la production piscicole gouvernementale (Les stations piscicoles gouvernementales jouent un rôle fondamental dans la conservation de la faune aquatique. Par exemple, elles soutiennent le rétablissement des populations de certaines espèces de poisson en déclin dans nos cours d'eau. D'ailleurs, c'est le seul endroit au monde où l'on fait l'élevage de chevalier cuivré. Les étangs contiennent environ 40 000 chevaliers cuivrés qui se nourrissent du plancton récolté au lac Lyster, situé en amont de la pisciculture. Lorsque ces poissons atteignent un poids d'à peu près 1 gramme (environ 3 cm), ils sont ensemencés dans la rivière Richelieu. On repeuple ce cours d'eau avec cette espèce afin de la conserver au sein de la biodiversité du Québec). - Finançant la protection du béluga (plus de 2 M\$ à l'UQO) via le développement d'un programme scientifique à trois principaux objectifs : 1. évaluer l'impact de la Stratégie maritime du Québec sur les mammifères marins et en particulier sur le béluga du Saint-Laurent; 2. déterminer l'efficacité, les coûts et les bénéfices de différentes pratiques ou innovations technologiques visant à atténuer ou à éviter ces impacts; 3. alimenter les processus décisionnels en communiquant les résultats du programme scientifique qui tient compte des contraintes opérationnelles et de sécurité de la navigation.

#### **Réponse du Parti Québécois**

Oui. Nous nous engageons à mettre en place des mesures concrètes pour la protection de la biodiversité dans le Saint-Laurent et celle des espèces en voie de disparition. Par exemple, en ce qui concerne le béluga, nous soutenons l'agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, pour l'étendre à tout l'habitat critique du béluga dans l'estuaire du Saint-Laurent, de concert avec les Malécites et les groupes environnementaux. L'objectif est la création d'une zone de protection marine dans l'estuaire du Saint-Laurent. Il faut une conciliation entre le développement maritime et la protection des espèces menacées.

## Réponse de Québec solidaire

Oui. Québec solidaire fixera un objectif minimal de 20% d'aires protégées, réparties proportionnellement dans les régions écologiques du Québec (incluant les territoires nordiques, la forêt commerciale et les territoires marins) avec l'établissement de corridors fauniques et floristiques. Plus précisément, Québec solidaire s'engage à protéger 10% des aires marines et 20% des aires terrestres du territoire québécois

d'ici à 2020. Québec solidaire entend prioriser trois projets d'AMP: l'estuaire du Saint-Laurent, le plateau madelinien et le projet Tawich, à la Baie-James. Les AMP créées par un gouvernement solidaire couvriront des superficies d'un minimum de 100 km<sup>2</sup>. Les activités industrielles y seront interdites et des réserves marines fermées à la pêche y seront créées. (<https://quebecsolidaire.net/nouvelle/quebec-solidaireprotegera-10-des-aires-marines-dici-2020>)



## Biodiversité

### 18. Consacrer 1 % des budgets d'infrastructures<sup>2</sup> du Québec au développement d'infrastructures naturelles (boisés, milieux humides, mesures de verdissement urbain, etc.) qui soutiennent l'adaptation aux changements climatiques, notamment la prévention des inondations et des îlots de chaleur.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

La CAQ a voté en faveur du projet de loi 132 concernant les milieux humides et hydriques et nous souscrivons au principe de zéro perte nette. En ce sens, nous désirons d'abord évaluer les projets de compensation qui émergeront de ce changement législatif avant d'évaluer la possibilité de consacrer un budget dédié aux infrastructures naturelles.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. Nous souhaitons pouvoir développer des mesures de verdissement urbain afin de réduire l'impact des îlots de chaleur, pour aider à l'atteinte de la nouvelle norme de bâtiments à consommation énergétique zéro et pour diminuer notre sensibilité aux inondations.

#### Réponse du Parti Québécois

En partie. Nous nous engageons à adopter une déclaration de reconnaissance du patrimoine naturel et des infrastructures vertes, cosignée par un gouvernement du Parti Québécois et les gardiens de ces milieux naturels. Cette déclaration inclurait: LA RECONNAISSANCE de ces milieux naturels indispensables à la préservation de la diversité biologique, à la santé et au bien-être général des citoyens et de l'environnement, et à la résilience de notre économie; LA RECONNAISSANCE des gardiens de ces milieux naturels: agriculteurs, forestiers, propriétaires

terriens, groupes environnementaux, aménagistes, municipalités, citoyens. En reconnaissant la valeur des services fournis par la biodiversité et les écosystèmes, on en reconnaît également ses gestionnaires. Par la suite, un gouvernement du Parti Québécois consulterait ses partenaires pour adopter des mesures incitant tous les acteurs à mieux protéger ces infrastructures vertes.

#### Réponse de Québec solidaire

En partie. Québec solidaire: - appliquera le principe d'écoresponsabilité aux infrastructures, naturelles ou construites, ainsi qu'aux immeubles, tant publics que privés. Dans cette optique, il visera le maintien et, s'il y a lieu, la restauration d'infrastructures naturelles de préférence à l'établissement d'infrastructures construites ou en parallèle à leur construction; - renforcera la stratégie québécoise sur la biodiversité, et à cet effet, imposera des restrictions sur l'ensemble des projets de développement, incluant ceux qui menaceraient les forêts urbaines; - favorisera l'implantation de milieux de vie sains, la qualité de vie, la participation citoyenne, la mise en valeur du patrimoine, le maintien des boisés urbains et le verdissement des villes; - établira une ceinture verte autour des grands centres urbains.

<sup>2</sup> À l'instar de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.



## Forêt

### 19. Intégrer et appliquer la protection en amont de vastes étendues de forêts matures publiques continues comme stratégie de conservation et lutte aux changements climatiques au sein des ministères chargés de l'exploitation des ressources naturelles, de l'énergie et des forêts.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

La CAQ est d'accord pour en faire plus en matière de protection des forêts publiques, en consultation et en collaboration avec les communautés locales, les communautés autochtones et les représentants de l'industrie forestière. Nous sommes également favorables au développement de crédits compensatoires pour la forêt et pour assurer une meilleure prévisibilité pour les droits de coupe, l'aménagement des territoires et des programmes de soutien à la production forestière.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. Le Québec a fondé son régime forestier sur l'aménagement écosystémique, approche qui considère les forêts globalement, comme des écosystèmes, et s'inspire des forêts naturelles et du cycle des perturbations pour guider la planification des travaux. Nous nous sommes donné une limite nordique des forêts attribuables, limite au nord de laquelle il est interdit de récolter le bois des forêts. Le Québec a aussi la particularité de pouvoir compter sur le Forestier en chef, l'ombudsman de nos forêts, qui pose un regard sur l'état et la gestion de nos forêts. Le régime forestier prévoit des mécanismes statutaires de consultation des communautés locales et autochtones. La superficie forestière aménagée au Québec est certifiée à 93%, ce qui représente l'un des taux les plus élevés au monde.

#### Réponse du Parti Québécois

En partie. Le Parti Québécois visera la protection des forêts publiques comme un outil incontournable pour lutter contre les changements climatiques.

#### Réponse de Québec solidaire

Oui. Pour que le Québec redevienne maître de ses ressources et les administre de façon écologique et démocratique: - soumettra à une évaluation environnementale et sociale rigoureuse et à une véritable consultation publique toute soumission pour l'exploration et l'exploitation des richesses naturelles, et ce, avant l'octroi de permis; - mettra en oeuvre l'aménagement écosystémique de la forêt de façon à maintenir la biodiversité; - planifiera les coupes forestières de façon à ce qu'elles soient compatibles avec les autres usages de la forêt. De plus, un gouvernement solidaire: - assurera la protection des forêts patrimoniales et des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE); - imposera des restrictions sur l'ensemble des projets de développement, incluant ceux qui menaceraient les forêts urbaines.



## Forêt

### 20. Prioriser l'adoption, ainsi que le développement, des plans de conservation des communautés autochtones sur leurs territoires respectifs, et ceci dans une optique de reconnaissance des droits et savoirs des peuples autochtones.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

Idem réponse #19.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. Notre objectif est d'entretenir des relations harmonieuses et des partenariats constructifs entre les Autochtones et le gouvernement, entre les Autochtones et la population en général. Nous souhaitons poursuivre nos nombreuses initiatives en développement durable en collaboration avec les Autochtones afin d'en maximiser les retombés.

#### Réponse du Parti Québécois

En partie. Nous nous engageons à reconnaître l'importance des communautés autochtones et de la préservation de leurs savoirs traditionnels. Un gouvernement du Parti Québécois ratifiera, dès que possible, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

#### Réponse de Québec solidaire

Oui. La vision écologique que porte Québec solidaire devra colorer toute négociation future avec les peuples autochtones. Les discussions ne seront assurément pas les mêmes si l'occupation d'un territoire est considérée comme une responsabilité que nous devons partager, autochtones comme non autochtones, plutôt que comme une façon d'exploiter et de marchander des ressources jusqu'à leur épuisement comme le permettent de nombreux États et comme le font plusieurs entreprises. Le consentement libre et éclairé des communautés autochtones sera en outre requis pour tout projet d'exploitation ou de développement sur leurs territoires.

## Autres

**21. Augmenter significativement le budget d'opération du MDDELCC, en particulier la part qui est consacrée à sa mission de protection de l'environnement. Cela inclut notamment les activités de veille, d'acquisition de connaissances, de surveillance, de contrôle, d'analyse, ainsi que la mise à jour en continu des cadres législatif, réglementaire et normatif.**

### Réponse de la Coalition Avenir Québec

Nous n'entendons pas réduire les budgets et les responsabilités du MDDELCC. Bien au contraire, nous considérerons de les augmenter afin que le ministère puisse continuer à exercer pleinement sa mission avec les moyens nécessaires mis à sa disposition.

De plus, nous avons toujours dénoncé le manque de ressources en inspectorat du MDDELCC; il faut avoir les ressources nécessaires pour faire appliquer nos lois, ici, au Québec.

### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. Le dernier budget de notre gouvernement a augmenté significativement le budget d'opération du MDDELCC de près de 30%. Cette hausse sans précédent de l'enveloppe du MDDELCC permettra notamment d'augmenter la présence du Ministère sur le terrain pour réaliser sa mission et répondre adéquatement aux attentes de la population. Nous veillerons à nous assurer que le MDDELCC puisse toujours remplir sa mission de protection de l'environnement.

### Réponse du Parti Québécois

Oui. Le Parti Québécois fait de la protection de l'environnement une priorité. Nous souhaitons faire du Québec une « nation verte ». S'il devient premier ministre, Jean-François Lisée conservera, d'ailleurs, la responsabilité du développement durable, en plus de créer un comité interministériel sur le virage vert. Notre premier budget sera celui du virage vert. Nous créerons également un ministère du Climat, de l'Énergie et de l'Environnement.

### Réponse de Québec solidaire

Oui. Un gouvernement solidaire donnera au Ministère de l'Environnement les moyens de faire respecter les lois et règlements sous sa responsabilité.



## Autres

### 22. Supporter la reconnaissance internationale de l'Île d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et instaurer un fonds de mise en valeur et de développement stratégique de 30 millions de dollars.

#### Réponse de la Coalition Avenir Québec

D'abord, la CAQ s'est déjà prononcée en faveur d'une évaluation des ressources pétrolières sur l'Île d'Anticosti. Cependant, le gouvernement libéral a annoncé en 2017 la fin de l'exploration et de l'exploitation pétrolières et gazières sur l'île d'Anticosti, une décision qui s'inscrit dans son intention d'appuyer la candidature de la municipalité d'Anticosti pour son inscription à la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'entente conclue avec l'entreprise Petrolia, laquelle prévoit des compensations importantes payées par les Québécois, fait qu'il n'y a présentement aucun projet d'exploration et d'exploitation pétrolière ou gazière sur l'île d'Anticosti. Si d'autres projets venaient à être présentés prochainement, un gouvernement de la CAQ sera ouvert à les évaluer à leur mérite avant de prendre une décision sur le statut de l'île d'Anticosti.

#### Réponse du Parti libéral du Québec

En partie. Nous soutenons la candidature de l'Île d'Anticosti à titre de site du patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est notre gouvernement qui a accordé, le 25 janvier 2017, son consentement au dépôt du dossier de l'île d'Anticosti en vue de son inscription sur la Liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada. Nous avons également annoncé le 28 juillet 2017 la fin de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière sur l'île. Il s'agissait d'un signal clair de notre volonté de vouer le territoire de l'île d'Anticosti au développement d'une économie verte et sobre en carbone. Dans le dernier budget, nous avons accordé une somme de 400 000\$ à la Municipalité pour la soutenir dans la préparation de son dossier d'inscription à l'UNESCO. Enfin, un comité interministériel mis sur pied à la fin du mois de juin travaillera à déterminer les mesures de protection, de conservation et de gestion adéquates préalables à l'inscription de l'île d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Coordinné par le MDDELCC et par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, le comité interministériel est composé de représentants de sept autres ministères et organismes.

#### Réponse du Parti Québécois

En partie. En novembre 2016, le chef du Parti Québécois a écrit une lettre à la ministre fédérale de l'Environnement et du Changement climatique pour appuyer la candidature de l'île d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Parti Québécois sera ouvert aux demandes de soutien financier des résidents de l'île d'Anticosti et d'autres groupes pour la mise en valeur respectueuse de l'île et de ses ressources naturelles abondantes.

#### Réponse de Québec solidaire

Oui. La vision écologique que porte Québec solidaire devra colorer toute négociation future avec les peuples autochtones. Les discussions ne seront assurément pas les mêmes si l'occupation d'un territoire est considérée comme une responsabilité que nous devons partager, autochtones comme non autochtones, plutôt que comme une façon d'exploiter et de marchander des ressources jusqu'à leur épuisement comme le permettent de nombreux États et comme le font plusieurs entreprises. Le consentement libre et éclairé des communautés autochtones sera en outre requis pour tout projet d'exploitation ou de développement sur leurs territoires.



## **Autres**

### **23. Adopter un plan de transition vers une économie sobre en carbone qui ciblera notamment la formation et le placement de la main-d'œuvre des secteurs en mutation.**

#### **Réponse de la Coalition Avenir Québec**

La CAQ croit fermement en l'expertise des entrepreneurs en technologies vertes du Québec et aux retombées économiques et en employabilité de leurs entreprises. Il faut soutenir l'innovation dans ce domaine et diminuer notre empreinte carbone.

#### **Réponse du Parti libéral du Québec**

Oui. Le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique 2018-2023 prévoit notamment l'élaboration d'une étude qui nous permettra de mieux comprendre les transformations que subira les besoins de main d'oeuvre dans le cadre de ce vaste chantier que représente la transition énergétique. Cette étude nous permettra de faire une analyse détaillée des défis et des impacts qu'apportera la transition énergétique sur notre main-d'oeuvre. De plus, nous pourrions dresser une liste des moyens à prendre pour les relever. Ces solutions pourront être mises en oeuvre dans les dernières années du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique 2018-2023.

#### **Réponse du Parti Québécois**

Oui. Le Parti Québécois a conçu un plan de transition vers une économie sobre en carbone, où chaque secteur a un rôle à jouer pour atteindre les cibles de réduction de GES: • Secteur des transports: coup d'envoi au Grand Déblocage (volets 1 et 2) et chantier en électrification des transports. • Secteur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme: adoption d'une politique nationale d'aménagement du territoire et d'urbanisme. • Secteur des bâtiments: déploiement d'un vaste plan de construction et de rénovation écoénergétiques des bâtiments. • Gouvernance: réforme de la gouvernance environnementale avec, notamment, le premier ministre comme responsable du développement durable, adoption d'une loi «antidéficit climatique», et création du ministère du Climat, de l'Énergie et de l'Environnement. De plus, pour le secteur industriel et des matières résiduelles, nous avons proposé 2 stratégies de développement économique durable: A. Une feuille de route vers une économie circulaire B. Une stratégie de transformation industrielle vers une économie verte La formation et le placement de la main-d'oeuvre des secteurs en mutation sont ciblés aux mesures 7

et 8 du pilier 3 de cette stratégie: 7. Créer un observatoire des emplois et des métiers de l'économie verte. 8. Créer des programmes de formation initiale et de formation continue des travailleurs arrimés aux réalités des nouveaux emplois liés à l'économie verte.

#### **Réponse de Québec solidaire**

Oui. Un gouvernement solidaire réduira au maximum les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la cible d'une réduction de 95% d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990. Pour ce faire, celui-ci mettra en oeuvre un plan de transition énergétique et écologique impliquant une diminution majeure de l'utilisation des énergies fossiles. Ce plan, qui sera dévoilé pendant la première moitié de la campagne électorale, prévoira une transition juste et démocratique reposant sur: - la mobilisation des communautés aux niveaux local et régional, - des mécanismes de démocratie participative, - la création d'emplois stables et de qualité dans toutes les régions, - des programmes de formation gratuits pour les travailleuses et travailleurs affectés par la disparition progressive des secteurs de l'économie dépendants aux combustibles fossiles, - l'application de l'analyse différenciée selon le sexe à l'évaluation constante du plan, - le respect des droits des peuples autochtones incluant leur consentement à tout projet affectant leur mode de vie et leur territoire, - des mesures de solidarité internationale - la réduction des inégalités. Dans le cadre de ce plan, un fonds de transition pour la requalification de la main-d'oeuvre des secteurs touchés sera mis en place, par exemple l'industrie pétrochimique. Ce fonds comprendra en outre des programmes spécifiques pour encourager la qualification des femmes, traditionnellement peu présentes dans les secteurs des ressources naturelles et de la transformation industrielle. Par ces programmes, le gouvernement aura un souci particulier pour les personnes immigrantes. Le gouvernement créera aussi des centres collégiaux de formation et de transfert de technologie dans les domaines de la motorisation électrique et dans les techniques du bâtiment.



## Propositions supplémentaires venant des partis politiques (optionnel)

### Québec solidaire

#### Engagement supplémentaire : Droit à l'eau

Québec solidaire respectera le statut de l'eau comme bien commun et, à cet effet :

- adhérera à la résolution des Nations Unies du 28 juillet 2010 sur le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement ;

- donnera au Bureau des connaissances de l'eau les ressources nécessaires pour accomplir son mandat ;

De plus, un gouvernement solidaire :

- donnera une protection accrue aux sources d'eau potable afin de préserver leur intégrité et interdira notamment tout projet d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière. En milieu terrestre, cette protection s'étendra sur un rayon de 2 kilomètres ;

- exigera l'évaluation rigoureuse des risques associés aux activités pouvant nuire à la qualité de l'eau potable ;

- légifèrera sur l'utilisation commerciale de l'eau ;

- renforcera les programmes d'assainissement des eaux usées afin de limiter les déversements et les surverses. Étendra l'obligation d'assainissement des eaux usées à toutes les municipalités ;

- renforcera le contrôle des rejets industriels afin de contrer notamment les déversements clandestins, polluants et malodorants ;

- interdira le transport de déchets nucléaires ;

- établira un plan de réduction de la consommation d'eau ;

- adoptera une politique d'accès public aux cours d'eau pour l'ensemble de la population ;

- bannira l'utilisation des compteurs d'eau résidentiels ;

- rendra obligatoire l'installation de compteurs d'eau pour les institutions, commerces et industries et les intégrera au système de redevances sur l'utilisation de l'eau.

#### Engagement supplémentaire : Gestion des matières résiduelles

Pour réduire le volume des déchets et les transformer en ressources, Québec solidaire :

- favorisera la réparation des biens, appareils et équipements (de préférence à leur remplacement) ;

- s'assurera que les déchets municipaux soient gérés par les villes ou les MRC ;

- améliorera le tri à la source ; soutiendra le recyclage, ainsi que la recherche et la création de débouchés nouveaux pour les matières recyclées ;

- assurera une meilleure gestion des matériaux par les entreprises responsables en imposant des normes, notamment pour les emballages, la construction, la déconstruction, et pour le recyclage du caoutchouc ;

- instaurera une consigne sur les récipients de verre, de plastique et d'aluminium, et indexera les taux de consigne ;

- instaurera une forme de « consigne » sur les produits technologiques (ex. téléphones cellulaires) ;

- instaurera des réseaux publics et collectifs de compostage et favorisera le compostage domestique ;

- réduira la distance parcourue par les matières recyclables et les déchets ;

- là où les déchets sont enfouis, favorisera la captation des biogaz, source d'énergie.